

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2017

Par convocation en date du 11 novembre 2017, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 17 novembre 2017 à 20h30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil sauf D. Duperray excusé et G. Dumas et C. Dutraive qui avaient respectivement donné pouvoir à J.Y Rosset et S. Biacabe.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2017 ;
- ✓ Décision modificative ;
- ✓ Acceptation de la subvention attribuée au titre des amendes de police ;
- ✓ Appartement en location ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés approuve le compte rendu.

3. Subvention maison des associations

M. le Maire complète l'ordre du jour pour annoncer qu'une subvention de 115 K€ a été attribuée par la COR au titre du développement durable et des économies d'énergie.

4. Décision modificative

M. le Maire indique que durant l'année 2017, il a été procédé à de nombreuses régularisations liées à des retards ou des erreurs administratives antérieures. C'est pourquoi nous devons faire une DM pour ajuster les montants budgétaires.

M Tamain présente les DM N° 5 et N° 6 suivantes relatives à des virements de crédits :

N°5

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation		10 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		10 000.00 €
D 6411 : Personnel titulaire		25 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		25 000.00 €
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		9 850.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		9 850.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation		4 430.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation		10 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		14 430.00 €
R 7484 : Dotation de recensement		1 820.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		1 820.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		8 900.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		8 900.00 €

N°6

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-69 : aménagement mairie		2 000.00 €
D 2184-70 : aménagement auberge		2 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 000.00 €
D 2313-57 : maison des associations	46 000.00 €	
D 2313-57 : maison des associations	2 000.00 €	
D 2313-57 : maison des associations	2 000.00 €	
D 2313-98 : projet immobilier rte de Lyon		46 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000.00 €	46 000.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés cette décision modificative.

5. Acceptation de la subvention attribuée au titre des amendes de police

M. le Maire demande si nous acceptons la subvention de 13 K€ attribués par le département au titre des amendes de police. Le projet soutenu est la création du parking entre la salle des fêtes et l'école.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés cette subvention.

6. Appartement en location

Monsieur le Maire indique que la commune loue un appartement situé au-dessus des commerces Route de Lyon.

Le loyer de cet appartement faisait l'objet d'un dégrèvement de 140€ pour tenir compte de l'absence de terrasse et des travaux. Suite à la réception de la terrasse fin septembre, le loyer a mécaniquement retrouvé son taux plein dès octobre 2017 après plusieurs mois de décalage avec le calendrier initial annoncé.

Par ailleurs, la consommation d'électricité faisait l'objet d'une refacturation de la part de la commune jusqu'à la pose de compteurs individualisés courant 2016. Le locataire conteste le montant de cette refacturation en comparaison avec ses factures actuelles. La vérification à posteriori est impossible.

Afin de tenir compte de la livraison tardive de la terrasse dans une période hivernale, ce qui n'en facilitera pas l'usage, et de la contestation sur la refacturation des consommations électriques, Monsieur le Maire propose d'appliquer une remise exceptionnelle de 420€ à M. Croissant en déduction du loyer de décembre 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés cette remise de 420 €.

7. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

M. le Maire indique ne pas s'être opposé à la vente de la Maison Plantin route d'Amplepuis.

8. Questions et informations diverses – Tour de table

- ✓ Monsieur le Maire indique que :
 - Le devis pour la numérotation des rues de la commune a été accepté pour un montant HT de 2400 € ;
 - Le dossier de consultation des entreprises pour la maison des associations est finalisé. Lancement de l'appel d'offre prévu la 2^{ème} quinzaine de novembre 2017 ;
 - Suite à un courrier de la commune, une petite étude va être faite par le Département en vue de l'aménagement du carrefour vers le stade de foot et des comptages seront réalisés sur la RD 313 ;
 - Arrêt de la poissonnerie Gamiz. Un remplaçant viendra le vendredi à partir du 15 janvier 2018;
 - La société Valtex va créer un centre de co-working à Valsonne pour des créateurs ;
 - Par ailleurs M. le Maire évoque le sujet des compteurs Linky d'ENEDIS qui font débat en France et pour lequel il a reçu un courrier d'une administrée. Il ajoute que l'installation de ces compteurs ne relève pas d'une compétence municipale et qu'aucune étude ne démontre un éventuel danger.

- ✓ Jean-Yves Rosset fait le point sur les travaux :
 - Pose des panneaux du PDIPR par les brigades vertes pour le compte de la COR ;
 - Les guirlandes pour les illuminations des fêtes sont à remplacer les nouvelles à choisir.

- ✓ Louis Vial demande s'il est possible de déplacer le panneau d'indication de la ZA de Chabout, installé par la COR car ce dernier masque la visibilité pour sortir de la zone.

- ✓ Michèle Collin indique :
 - Un exercice de sécurité (confinement) à été réalisé à l'école ;
 - Une demande a été faite par l'école pour utiliser la salle des fêtes le mardi. Le Maire confirme qu'il avait donné son accord de principe en attendant la future salle dans la Maison des associations ;

- Elle effectue un résumé du dernier conseil d'école.
- ✓ Sophie Biacabe indique :
 - Les drapeaux lors de la cérémonie du 11 novembre étaient bien défraîchis, ne pourraient-ils pas être changés ?
 - A Mardore les points de collecte des ordures sont entourés d'un bardage en bois. La même chose est-elle envisageable ?
Jean-Yves Rosset indique que cela est possible mais sera à la charge de la commune.

Avant de lever la séance, la réunion du prochain conseil municipal est fixé au 12 janvier 2018 à 20H30, les vœux du Maire au 7 janvier 2018 à 11h avec une présentation du nouveau site internet de la commune.

La séance est levée à 21H45.

Fait à Valsonne, le 24 novembre 2017

La secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut